

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances, de la
souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du **23 NOV. 2023**

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel de vérification d'aptitude
aux fonctions d'analyste-développeur au sein du ministère de l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique, au titre de l'année 2024 (1^{ère} session)**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

VU le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 modifié relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information ;

VU le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information ;

VU l'arrêté du 10 juin 1982 modifié fixant le programme et la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Thomas CORREGÉ, inspecteur régional de 1^{ère} classe des douanes à la direction générale des douanes et des droits indirects, est nommé président du jury de l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions d'analyste-développeur au sein du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, au titre de l'année 2024 (1^{ère} session).

Article 2

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Laurent BAEZA, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale à la direction générale des finances publiques ;
- Monsieur Pierre CROS, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale au secrétariat général ;
- Madame Stéphanie DENIS, inspectrice des finances publiques à la direction générale des finances publiques ;
- Monsieur Régis FOURNET, inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- Monsieur Julien SENG, attaché statisticien principal à l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Article 3

Le secrétariat du jury sera assuré par un fonctionnaire du secteur « Organisation des concours » du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Article 4

La cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **23 NOV. 2023**

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Et par délégation,

L'administratrice de l'Etat ;
Cheffe du bureau SRH2B



Mélisa ROUSSEAU